Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 21/12/2018 à 18h46 Réference de l'AR : 054-215403536-20181220-2118-DE Affiché le 22/12/2018 - Certifié exécutoire le 22/12/2018

Département de Meurthe et Moselle

Nombre de membres :

Afférents au C.M : 14
En exercice : 14
Qui ont pris part à la
délibération : 13

Date de la convocation : 06/12/2018

Date d'affichage : 20/12/2018

Objet de la délibération :

N° 2118

Tarif location de la vaisselle

à compter du 15/12/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

de la Commune de MARS LA TOUR

Séance du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix huit Et le treize décembre

A vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise JACQUES, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme Françoise JACQUES, Mrs LOUIS André, SENERS Michel, LEJEAU Frédéric, SIGNORET Didier, PELOSATO Cédric, Christian MARTIGNON, Mmes GUITTIN Brigitte, MARTIGNON Régine, CHAMBFORT Cécile, MERCIER Marie, M. Jean-Michel HERMENT

Absents excusés : Mme Dominique BERCHE, M Serge GIBIER Mme Dominique BERCHE a donné procuration à Mme JACQUES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide un changement de tarif pour la location de la vaisselle à compter du 15 décembre 2018.

Les tarifs applicables sont les suivants :

Par pièce et à l'unité = 0.10€

Assiettes – tasse + soucoupe - l'ensemble : couteau + fourchette + cuillère à soupe + cuillère à dessert - verres

Par pièce et à l'unité = 0.15€

Soupière – saucière – corbeille à pain – louche – plats – légumier – ramasse couverts – plateau self – pot à verser – broc canette – planche – saladier – couverts à salade – couverts à poisson – pelle à gâteau – salière, poivrière, moutardier

Marmite à café = 0.80€

Tarif vaisselle cassée ou perdue par pièce et à l'unité :

- Assiette = 4.50€
- Couvert = 2.00€
- Verrerie = 3.50€

Toute autre vaisselle et (ou) matériel de cuisine sera facturé à prix coûtant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme